

# L'effet dévolutif de la case de tête vit peut-être ses dernières heures

**Un consensus semble se dégager pour mettre fin à l'effet dévolutif de la case de tête, tout en maintenant la possibilité d'un vote en case de tête proprement dit.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

Après le groupe MR au Parlement wallon, c'est au tour de l'Open Vld au Fédéral de s'attaquer au principe de l'effet dévolutif de la case de tête.

De quoi s'agit-il? Dans le système actuel, comme l'électeur est censé avoir adhéré à l'ordre de présentation de la liste, les votes effectués en case de tête sont attribués à concurrence de la moitié aux candidats selon leur place dans cette liste, favorisant ainsi les premiers candidats. Ce système de l'effet dévolutif de la case de tête permet aux partis politiques de jouer un rôle important dans la confection de listes et dans l'attribution des mandats. S'ajoute à ce système celui des suppléants qui souffre du même manque de clarté.

## Des chances égales

Les députés fédéraux Open Vld, Vincent Van Quickenborne et Patrick Dewael, viennent donc de déposer un texte visant à mettre fin à ce mécanisme. «De cette manière, seuls les candidats ayant récolté le plus de voix de préférence seraient élus et non plus nécessairement ceux qui ont été poussés par leurs partis», justifie Van Quickenborne.

Ceci étant, le vote en case de tête mérite cependant d'être conservé, selon lui, car il permettra de déterminer le nombre de sièges qui reviennent au parti. Mais pour savoir qui occupera ces sièges, il faudra se référer au seul critère des voix de préférence.

«De nombreux élus doivent surtout leur siège à leur parti, plus qu'à eux-

mêmes. Et ils y approuvent alors plus facilement des décisions qui vont à l'encontre de leurs propres ambitions ou convictions», déplore le député-bourgmestre de Courtrai.

Lors des élections fédérales de 2014, 14 candidats ont dû laisser leur place pour d'autres candidats ayant bénéficié de voix issues du «pot commun» de la case de tête. Au niveau du Parlement flamand, 11 candidats étaient concernés. Dans les deux cas, il s'agit d'environ 9%.

Des voix se sont déjà élevées par le passé pour supprimer l'effet dévolutif du vote en tête de liste. En 1965 déjà, le PVV avait formulé une proposition en ce sens. En 2000, le gouvernement Verhofstadt avait réduit de moitié la portée du dispositif. Mais une suppression complète n'est jamais intervenue jusqu'ici. La faute au PS, affirme Van Quickenborne, qui s'y serait toujours opposé.

## Les réserves du PS

Au parti socialiste, on tient cependant à mettre les choses au point. «Nous voulons le maintenir le vote en case de tête: il faut que les citoyens puissent, s'ils le souhaitent, voter pour un parti plutôt que des candidats individuels.» Jusque-là, pas de différence fondamentale entre le discours de Van Quick et celui du Boulevard de l'Empereur.

En ce qui concerne la suppression de l'effet dévolutif, le PS se veut plus nuancé. «Nous avons déjà avancé en la matière. L'accord de gouvernement wallon prévoit en effet qu'il soit supprimé pour les élections communales et provinciales. En ce qui concerne les élections régionales et fédérales, nous n'avons pas de problème de principe, mais il faut être attentif aux zones rurales et peu peuplées, dont les candidats pourraient être désavantagés.»

Sur les bancs de l'opposition libérale au Parlement wallon, on partage grosso modo le même point de vue. Pas plus tard que le 15 janvier dernier, six députés MR ont déposé un texte où ils plaident pour la suppression de l'effet dévolutif tout en maintenant le vote en case de tête proprement dit. «Les électeurs votent pour la liste dans son ensemble, parce qu'ils veulent exprimer leur accord avec le programme du parti», justifient-ils.

Dans cette optique, la case de tête ne serait dès lors plus comptabilisée que pour la répartition des sièges entre les listes, mais ne serait plus prise en considération pour l'attribution des sièges aux candidats. Par conséquent, seront élus les candidats qui ont obtenu le plus de voix de préférence et ce, quelle que soit la place qu'ils occupent sur la liste.